

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2026/53

Conseil municipal du mardi 1^{er} septembre 2026

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire élu : Elodie MEGE-MULLER

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Béatrice DUMORTIER, Christine MORIN, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Pascal MORET, Delphine OLIVIER, Cyril JACOUTON, Elodie MEGE-MULLER, Corine DUTIN, Constance DOUSSET, Raphaël POCCACHARD, Yann DEVILLE, Vanessa MORISSEAU

Membres excusés : Aurélie GUTIERREZ donne pouvoir à Philippe Tissot ; Christophe TERTIAN donne pouvoir à Danielle Blath ; Patrick MARCHAND donne pouvoir à Anne-Marie Rozier

Excusé-e-s : -

OBJET : Convention de mise à disposition d'animateurs - Ebulisphère
--

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que 3 apprentis vont compléter l'équipe périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027 et contribuer à créer un temps dédié aux jeunes le mercredi en fin d'après-midi. Afin de mutualiser leur présence sur le territoire, il a été proposé à Ebulisphère de les mettre à disposition les mercredis matin et midi afin de combler un manque d'animateurs sur ce temps de centre de loisirs. Ces jeunes pourront aussi être mis à disposition pendant les vacances si Ebulisphère en a besoin.

Une convention encadre cette mise à disposition et doit être approuvée par le conseil municipal.

Le Conseil municipal, où l'exposé du maire

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention à signer avec le GE-MALIS pour le recrutement de 3 apprentis animateurs sportifs

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à la mise à disposition des 3 apprentis auprès d'Ebulisphère / de la MJC de Vaugneray

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication sur le site internet et de la transmission en préfecture le 7 septembre 2026

Philippe TISSOT

